

APERÇU DES FRAIS CASHBACK CARDS

	CASHBACK WORLD MASTERCARD®	CASHBACK VISA
FRAIS		
Cotisation annuelle carte principale	0 CHF	0 CHF
Cotisation annuelle carte supplémentaire	0 CHF	0 CHF
Carte de remplacement	25 CHF	
Retrait d'espèces aux distributeurs ou aux guichets bancaires	4%, au min. 10 CHF	
Transactions provenant de loterie, de paris et de casinos	4%, au min. 10 CHF	
Frais pour transactions en monnaie étrangère ou à l'étranger	1,5%	
Taux d'intérêt annuel ¹ à partir de la date de comptabilisation	12%	
Frais pour service téléphonique (hors blocage de carte et contestation de la facture mensuelle)	1.90 CHF/appel	
Frais pour la facture papier	1.95 CHF	
Copie facture mensuelle (par ordre)	10 CHF	
Double facture mensuelle (forfaits annuels)	25 CHF	
Envoi à l'étranger (par facture mensuelle)	1 CHF	
Frais de versement PostFinance	selon le tarif postal actuel	
Envoi de la carte par express ou par coursier	frais effectifs, au min. 25 CHF	
Frais pour rappel de paiement	30 CHF	
Recherche d'adresse	25 CHF	

¹ Les dérogations s'appliquent le cas échéant aux contrats existants. Le taux d'intérêt annuel applicable se trouve sur la facture mensuelle actuelle de l'émettrice ou bien peut être demandé à tout moment au service clientèle de l'émettrice.

APERÇU DES PRESTATIONS CASHBACK CARDS

	CASHBACK WORLD MASTERCARD®	CASHBACK VISA
PROGRAMME DE BONIFICATION²		
Cashback sur les paiements par carte³	0,25%	0,25%
PROGRAMMES DE PARTENAIRES		
Mastercard® Priceless® Cities	oui	—
ASSURANCES⁴		
Assurance retour de marchandises	oui	
PRESTATIONS DES CARTES		
Limite de dépenses	10 000 CHF	
Option de paiement par acomptes⁵	oui	
Retrait d'espèces	oui	
Application Swisscard	oui	
Paiement mobile	oui (Apple Pay, Samsung Pay, Google Pay)	
Modes de paiement	QR-facture, eBill, système de recouvrement direct	
SÉCURITÉ		
Service clientèle	oui, 24 h	
3-D Secure	oui	
Notification en cas de transactions par carte douteuses	oui	
Pas de responsabilité⁶ en cas de vol ou de perte de la carte	oui	

² Le programme Cashback accorde au titulaire de la carte participant une part de remboursement en pourcentage sur les transactions effectuées avec la carte donnant droit au remboursement. Le Cashback pour la période de facturation correspondante est indiqué sur la facture mensuelle et crédité sur le compte de carte. Il ne pourra pas faire l'objet d'un versement en espèces. Vous trouverez les dispositions détaillées relatives au programme Cashback sur cashback-karte.ch ou vous pouvez les demander auprès de Swisscard AECS GmbH.

³ Hors frais, intérêts, arriérés, retraits d'espèces, paiements des transferts et des opérations de change (aussi en substituts monétaires, tels que monnaie cryptée, Travelers Cheques, chargement des moyens de paiement sans espèces, etc.) ainsi qu'aux négociants en titres, paiements des prestations liées à la carte (p. ex., assurances optionnelles), ainsi que jeux de hasard et prestations semblables aux jeux de hasard.

⁴ Vous trouverez les dispositions détaillées (y compris les sommes d'assurance et les exclusions de responsabilité) dans les conditions d'assurance (y compris les informations pour les assurés des assurances collectives) que vous pouvez consulter sur le site swisscard.ch ou demander auprès de Swisscard AECS GmbH.

⁵ L'octroi d'un crédit est interdit s'il entraîne un surendettement.

⁶ Pas de responsabilité, dans la mesure où tous les devoirs de diligence et de collaboration en vertu des Conditions générales (CG) ont été respectés.